

Comment utiliser ce médicament

Ce que c'est



Certaines personnes atteintes d'arthrite ont trop de TNF (abréviation anglaise de facteur de nécrose tumorale). Le TNF est une protéine que l'on retrouve dans l'organisme et qui est responsable de la douleur et de l'enflure des articulations. L'adalimumab est un agent biologique qui inhibe le TNF et soulage la douleur et l'enflure de l'arthrite.

Administré par injection



On administre l'adalimumab par injection toutes les deux semaines. La dose normale est de 40 mg, toutes les deux semaines.

Administré toutes les deux (2) semaines



L'adalimumab n'est administré qu'une fois toutes les deux (2) semaines. Dans certains cas, on peut l'administrer toutes les semaines. On peut vous enseigner, à vous, à un ami ou à un membre de votre famille, la technique d'injection.

Laissez-lui le temps d'agir



Bien que certains patients puissent se sentir mieux assez rapidement, chez d'autres patients, il faut parfois un peu plus de temps. Continuez de prendre votre médicament.

Ce qu'il faut faire

Cessez de le prendre si vous souffrez d'une infection



L'adalimumab peut affaiblir votre capacité de lutter contre les infections. Cessez de le prendre et appelez le médecin si :

1. Vous présentez de la fièvre
2. Vous croyez souffrir d'une infection
3. Vous recevez des antibiotiques pour traiter une infection

Assurez-vous de subir un test de dépistage de la tuberculose



Tous les patients doivent subir un test cutané de dépistage de la tuberculose et une radiographie pulmonaire avant de commencer l'adalimumab. Parlez-en à votre médecin.

Prélèvements sanguins occasionnels



Il est important de subir occasionnellement des analyses sanguines pendant le traitement par adalimumab pour assurer le suivi de votre arthrite et de vos numérations globulaires (sanguines).

Effets secondaires et faits importants

Réactions au point d'injection



Dans de rares cas, l'adalimumab peut occasionner une réaction (rougeur, douleur et démangeaisons) au point d'injection. Informez-en votre médecin si ces réactions sont graves.

Chirurgie



L'adalimumab doit être cessé avant une chirurgie. On peut recommencer le traitement après cicatrisation et en l'absence de tout signe d'infection. Si vous devez subir une chirurgie, il faut discuter avec votre médecin du moment où il faudra cesser le médicament.

Grossesse et allaitement



L'adalimumab a été utilisé en toute sécurité pendant la grossesse et l'allaitement. Informez votre médecin si vous envisagez de tomber enceinte ou si vous allaitez.

Problèmes cardiaques



L'adalimumab peut aggraver une maladie appelée insuffisance cardiaque congestive (ICC). Informez votre médecin si vous souffrez d'ICC.

Autres effets secondaires très rares



Dans de très rares cas, certains patients ont présenté des maladies affectant le système nerveux (sclérose en plaques) et le système immunitaire (lupus) alors qu'ils prenaient des médicaments comme l'adalimumab.

Cancer



Dans de très rares cas, l'adalimumab a été associé au cancer. Informez votre médecin si vous avez déjà souffert de cancer.

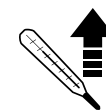
Quand faut-il appeler le médecin

Appelez si vous devez le cesser



- Si vous vous sentez mal et voulez le cesser
- Si vous vous inquiétez des effets secondaires possibles
- Si vous voulez cesser ou avez déjà cessé le médicament

Autres raisons de communiquer avec votre médecin :



Fièvre ou infection soupçonnée



Chirurgie



Grossesse



Vaccinations planifiées



Érythème cutané

Autres renseignements importants

Pour cesser l'adalimumab



Vous pouvez simplement cesser de prendre l'adalimumab. Vous n'avez pas besoin de le cesser graduellement.